



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

59 | 2008

**Les conjonctions en diachronie : parcours
sémantiques**

Des concessives extensionnelles aux concessives simples

Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des
locutions conjonctives concessives du français

Olivier Soutet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/629>

DOI : 10.4000/linx.629

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2008

Pagination : 115-132

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Olivier Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », *Linx* [En ligne], 59 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/629> ; DOI : 10.4000/linx.629

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Des concessives extensionnelles aux concessives simples

Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des locutions conjonctives concessives du français

Olivier Soutet

Université Paris-Sorbonne – EA4509

La présente contribution, à orientation strictement sémantique s'ordonne en deux parties : (1) la première vise à mettre en évidence les soubassements sémasio-logiques et onomasiologiques nécessaires pour comprendre le mode d'émergence des signes (restreints ici aux locutions conjonctives majeures¹) permettant l'expression du rapport concessif simple² en français ; (2) la seconde vise à identifier précisément les relations entre expression de la concession extensionnelle et expression de la concession simple³.

1. Soubassements sémasiologiques et onomasiologiques

1.1. Quelques observations sémasiologiques

La genèse des locutions concessives du français reflète assez largement l'ensemble des caractéristiques observables dans ce domaine sémantico-logique. Le point essentiel initial à ne jamais perdre de vue est le suivant : globalement, le français, à l'instar des

¹ Ne seront traitées – et encore non exhaustivement – que les locutions *quoique*, *bien que*, *combien que*, *ja soît (ce) que* et, de manière marginale et très tardive dans l'article, *encore que*.

² Sur la notion de concession simple, voir *infra*.

³ Ne sera donc pas traitée la question proprement syntaxique de la genèse historique des locutions conjonctives concessives à partir des suites [antécédent + proposition relative] et [morphème cataphorique + proposition conjonctive].

autres langues romanes du reste⁴, n'a pas hérité des morphèmes latins pertinents dans ce domaine d'expression. Cela vaut pour les prépositions, les adverbes et les morphèmes subordonnants. Deux questions méritent alors d'être posées :

1/ pourquoi la relation concessive connaît-elle ce délitement morphologique, à la différence de la relation temporelle, causale ou hypothétique – dont les manifestations sémiologiques s'organisent largement autour de morphèmes tels que *quand* (héritier de *quando* et doté, d'ailleurs, de la double signification temporelle et causale) ou *se* (héritier de *si* et orienté prioritairement vers le sens hypothétique)⁵, même si elles s'enrichissent de locutions conjonctives, notamment dans les premiers siècles de l'histoire de la langue ?

2/ quelles solutions la langue a-t-elle apportées à ce « déficit » d'expression spécifique ?

La première question nous situe à la rencontre du sémasiologique et de l'onomasiologique : elle invite à réfléchir sur la « fragilité » d'une sémiologie en relation avec la complexité du rapport à exprimer – complexité plus grande que celle qu'on observe dans l'expression des relations temporelle, causale ou hypothétique. Elle intéresse une linguistique diachronique apte à conceptualiser le phénomène de disparition, en évitant tout court-circuitage linguistico-cognitif, qui consisterait à (sup)poser – on le fit – que l'extinction d'une morphologie est signe d'une réduction de la puissance intellectuelle des locuteurs⁶. La seconde, relevant, elle, d'une linguistique diachronique de l'émergence, de la sélection et de la stabilisation, appelle trois réponses possibles :

1/ la première réponse consisterait à dire que la langue, en un temps, n'a purement et simplement pas exprimé le rapport concessif ; elle est empiriquement irrecevable, au seul vu des données philologiques du plus ancien français ;

2/ la seconde privilégie ce qu'on pourrait appeler l'« atticisme » morphologique, ce qui revient à considérer que la langue, en vertu du principe de suffisance expressive⁷, dit la relation concessive en usant d'un (ou de plusieurs) morphèmes

⁴ Voir Herman (1963 : 64) et Dardel (1983 : 246 et *passim*).

⁵ Voir Herman (1963) et Dardel (1983).

⁶ On trouve notamment cette thèse chez Miltschinsky (1917 : 1) qui écrit : « La saisie de la relation concessive suppose une protohistoire de la pensée assez complexe. Celle-ci ne peut être saisie que lorsque la pensée s'appuyant sur une puissance d'abstraction résultant d'une somme d'expériences, parvient à un niveau élevé. » Voir aussi Lerch (1925-1934 : I, 195 et 207 et II, 334-sv).

⁷ Notion reprise de Gustave Guillaume, qui se fonde sur l'idée qu'une langue se définit prioritairement par l'association d'un psychisme propre (plan de la représentation) et d'un physisme (plan de l'expression) en adéquation plus ou moins parfaite avec ce psychisme. Si du côté du psychisme, le principe organisateur, abstraitement idéal car délié de toute expression, est celui de la cohérence (pensée comme parfaite), du côté du physisme, en revanche, le principe organisateur (si tant est

non directement dédié(s) à cet usage sémantique : cette solution correspond assez largement à ce qui se passe dans le domaine prépositionnel, où la lenteur de la grammaticalisation de *malgré*⁸ et l'incapacité de morphèmes tels que *nonobstant* ou *en despit de*⁹ à sortir de leurs positions marginales, a pendant longtemps fait de *por*¹⁰ la préposition de loin la plus fréquente dans les constructions concessives prépositionnelles, ce qui ne signifie évidemment pas que son sens en langue soit concessif ;

3/ la troisième est celle de « l'abondance » sémiologique : la langue, libre de tout héritage prédéterminé pour un champ de signification donné, produit une « débauche » de morphèmes¹¹, quitte à en abandonner un grand nombre quand viendra la phase de sélection puis celle de stabilisation morphologique. C'est ce qui s'est produit pour les tours concessifs adverbiaux et les morphèmes concessifs subordonnants.

1.2. Détour onomasiologique

L'examen de la genèse des locutions concessives passe par un examen du mécanisme sémantico-logique sous-jacent à l'expression du rapport concessif –et dont on peut considérer qu'il constitue un universel psychique, en recherche des moyens d'expression mis en œuvre par telle ou telle langue pour le traduire. Nous reprendrons ici, en les modifiant quelque peu les analyses de Soutet (1990), elles-mêmes largement inspirées des analyses de Martin (1983).

1.2.1. Concession, conjonction, implication et négation

On partira commodément d'une des premières définitions de la relation concessive que l'on trouve chez le grammairien suisse C. Ayer en 1882 :

La proposition concessive, qui tient de très près à la proposition conditionnelle, exprime une circonstance qui, tout en mettant obstacle à une action, ne l'empêche pas d'avoir lieu.¹²

qu'on puisse même utiliser cette expression) est précisément la simple suffisance expressive, une langue utilisant toujours une sémiologie au moins partiellement héritée d'une autre langue pour traduire un psychisme qui la définit comme originale et donc différente de la langue dont elle procède. L'histoire d'une langue peut, à partir de là, être pensée comme le processus, lent et jamais achevé, visant à une adéquation aussi parfaite que possible du physisme au psychisme. Sur cette question, voir, outre les très nombreuses pages des *Leçons* de Guillaume, où celui-ci invoque et évoque cette notion de suffisance expressive, le dernier chapitre de Soutet (1992b).

⁸ Voir Soutet (1990 : 126-146).

⁹ Voir Soutet (1990 : 147-154).

¹⁰ Voir Soutet (1990 : 61-118).

¹¹ Voir Soutet (1992a), notamment l'index des morphèmes.

¹² Cité dans Morel (1980 : 36).

Cette définition réunit deux idées complémentaires : d'une part, celle d'un lien logique attendu entre une cause et une conséquence, d'autre part celle de son échec. Ce que P. Gubérina traduit très finement en écrivant ceci :

Dans les concessives, la cause existe et elle a la capacité de produire un effet émanant de sa valeur. Elle l'a même produit plus d'une fois. Mais dans le cas donné, cette cause n'a pas produit sa conséquence logique ; elle a été empêchée par d'autres faits matériels ou psychiques [...] Dans les concessives, le rapport est d'une cause brisée à une conséquence inattendue.¹³

Si on essaie de recourir à un métalangage plus formalisé, on est alors invité à considérer que la concession noue en elle trois rapports logiques, celui de la conjonction (\wedge), celui de l'implication (\Rightarrow) et celui de la négation (\sim).

On partira de

1) *Bien qu'il soit malade* (q), Pierre travaille beaucoup (p)

Elle associe (\wedge) deux propositions, *Pierre travaille beaucoup* (p) et *Pierre est malade* (q) en niant (\sim) que se vérifie, au moins à propos de la situation donnée (celle que constitue le cas de Pierre), l'implication (\Rightarrow) ordinairement reconnue entre le fait d'être malade (Q) et le fait de ne pas travailler beaucoup (\tilde{P}). Soit ($p \wedge q$) et $\tilde{P}(Q \Rightarrow \tilde{P})$, P et Q renvoyant, chacun pour ce qui le concerne, à la classe prédicative de laquelle relèvent, respectivement, p et q – la variable d'ajustement étant l'actant sujet.

1.2.2. Présupposition et univers de croyance

Dans la structure étudiée, p relève du plan du posé (celui de l'information ou, du moins, de ce qui est réputé tel), tandis que q relève du présupposé (celui des données connues, ou réputées telles, au moment où commence l'énonciation). Il est exclu que, pour des raisons de place, nous argumentions ce point de vue en détail¹⁴. On se bornera à invoquer le test de l'extraposition emphatique, pour justifier d'inscrire les subordinées concessives dans le présupposé. De fait, **c'est bien que...que...*, **c'est quoique...que...*, **c'est encore que...que...*, etc sont syntaxiquement inacceptables.

Le point délicat concerne en fait ($Q \Rightarrow \tilde{P}$), que nie la relation concessive. On retiendra ici la solution proposée par R. Martin, consistant à l'inscrire non dans le présupposé mais dans l'anti-univers de croyance du locuteur (au moment de l'énonciation). En voici la définition, corrélée à celle d'univers de croyance :

¹³ Cité dans Morel (1980 : 103)

¹⁴ Voir Soutet (1990 : 12-13) pour le développement complet du raisonnement conduisant à déférer au plan des présupposés la proposition q .

On appellera *univers de croyance* ou *univers*¹⁵ l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur au moment où il s'exprime tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles. Cet ensemble est indéfini en ce sens que les propositions qui le constituent ne sont pas, et de loin, toutes explicitées [...] On appellera *anti-univers*¹⁶ l'ensemble des propositions qui, quoique fausses en t_0 ¹⁷, auraient pu être vraies ou que l'on imagine comme telles, ce qui veut dire qu'il existe des mondes contrefactuels où elles sont vraies¹⁸.

1.2.3. Typologie sémantico-logique

Cette typologie vise à décrire les structures sémantico-logiques spécifiques des concessives dites simples, des concessives extensionnelles et des concessives restrictives –et d'elles seules, même si les opérateurs logiques introduits plus haut et les notions d'univers de croyance et d'anti-univers permettent de décrire également les deux autres types de concessives, à savoir les hypothétiques (canoniquement, en *même si*) et les négatives (canoniquement en *sans que*)¹⁹.

1.2.3.1. Concessives dites simples

Nous ayant servi de point de départ méthodologique, elles sont représentées, dans le cadre de la syntaxe du français moderne, par les constructions concessives à subordonnées conjonctives en *bien que* ou *quoique*²⁰, du type de l'exemple (1). Soit :

U : posé : $p, (p \wedge q)$; présupposé : q

\tilde{U} : $(Q \Rightarrow \tilde{P})$

[P et Q renvoyant, chacun pour ce qui le concerne, à la classe prédicative de laquelle relève, respectivement, p et q , la variable d'ajustement étant l'actant sujet]

1.2.3.2. Concessives extensionnelles

1.2.3.2.1. Non scalaires

Elles sont représentées, dans le cadre de la syntaxe du français moderne, par des constructions associant un antécédent indéfini et une proposition relative, du type de

¹⁵ noté U.

¹⁶ noté \tilde{U} .

¹⁷ c'est-à-dire au moment de l'énonciation.

¹⁸ Martin (1983 : 36 et 38).

¹⁹ Voir Soutet (1990 : 15-16).

²⁰ Il s'agit d'une donnée majoritaire en terme d'emploi ; cela dit, les concessives en *bien que* et *quoique* ne sont pas exclues du type 1.2.3.3. (concessives restrictives). Voir *infra*.

- 2) **Où** qu'il se trouve (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- 2') **Quoi** qu'on lui dise (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- 2'') **Quelque** remarque qu'on lui fasse (p), Pierre travaille beaucoup (p)

Par rapport au type examiné en 1.2.3.1., la différence concerne q , qui appartient ici à un ensemble de propositions (\mathcal{Q}), dont on pouvait penser qu'au moins l'une (q') d'elles permettraient de vérifier la relation $q' \Rightarrow \tilde{p}$ Soit :

U : posé : $p, (p \wedge q)$; présupposé : $q (\in \mathcal{Q})$
Û : $q' (\in \mathcal{Q}) ; q' \Rightarrow \tilde{p}$

1.2.3.2.2. *Scalars*

Elles sont représentées, elles aussi, dans le cadre de la syntaxe du français moderne, par des constructions associant un antécédent indéfini et une proposition relative, du type de

- 3) **Si** malade qu'il soit (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- 3') **Quelque** malade qu'il soit (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- 3'') **Pour** malade qu'il soit (q), Pierre travaille beaucoup (p)

La différence avec les constructions non scalaires tient au fait que l'ensemble \mathcal{Q} est ici un ensemble ordonné de propositions constituant une échelle. Du coup, on ne se borne plus à renvoyer à une proposition qui aurait permis de vérifier la relation $q' \Rightarrow \tilde{p}$, mais à la proposition la plus favorable, qu'on nommera q maxi. D'où la représentation

U : posé : $p, (p \wedge q) ; q (\in \mathcal{Q})$
Û : $q \text{ maxi } (\in \mathcal{Q}) ; q \text{ maxi } \Rightarrow \tilde{p}$

1.2.3.3. *concessives restrictives*

Elles sont représentées, dans le cadre de la syntaxe du français moderne, par des constructions subordonnées en *encore que*²¹, du type

- 4) Pierre travaille beaucoup (p), **encore qu'il** soit malade (q)

L'originalité de ce type tient au fait qu'il invite à considérer que, à la différence de ce qui se passe en 1.2.3.1 et 1.2.3.2., l'énonciation se divise en deux moments (t_0 et t_{0+k}) de telle manière que

- en t_0 , p
- en t_{0+k} , q et la remise en cause possible (ou partielle) de p , ce qui revient à suggérer la possibilité de ($Q \Rightarrow \tilde{P}$)

²¹ Voir n.14.

Insistons bien sur ce point: t_0 et t_{0+k} appartiennent à U et si ce type de tournure concessive est dite restrictive, c'est parce qu'à défaut d'asserter \tilde{p} en t_{0+k} (après avoir asserté p en t_0), on en suggère la possibilité (plus ou moins forte) par le fait même d'énoncer q , ce qui revient à reconnaître que, dans le cas d'espèce, la règle générale ($Q \Rightarrow \tilde{P}$) peut s'appliquer.

2. De la concession extensionnelle à la concession simple

2.1. Quoi que et quoique : une filiation directe

2.1.1. L'étape extensionnelle

L'histoire de *quoi que* est d'abord celle d'un groupe associant un antécédent indéfini, *quoi*, et une relative ouverte par le pronom *que*, et cela suivant une combinaison syntaxique extraordinairement productive pendant toute l'histoire du français et donc attestée dès l'ancien français -l'antécédent indéfini pouvant être

- un adjectif indéfini : *quel*

- 5) Cil ki se fist dru la reïne,
Ki tant fu beaus e tant curteis,
Cil ke tuz tindrent a malveis
Ne fust, **quel ke** il se fist.
Ipomedon, 6760

- un déterminant indéfini avec, de nouveau, *quel*, mais cette fois concurrencé par *quelque* comme le montre, au XIII^e siècle, un texte comme *la Queste del Saint Graal* :

- 6) Or dist le contes que toute la nuit furent en la chapele entre Galaad et Perceval et prierent molt Nostre Seignor que il gardast Boort et conduisit en **quel** leu **que** ce soit. *Queste*, 244, 12
- 7) [...] mes sires m'en occirra en **quelque** leu **que** il me truiet. *Queste*, 90, 10

- un pronom indéfini, issu, notamment²², de la série héréditaire *qui*, *cui*, *que*, *quoi*

- 8) **Qui que** il fussent, si les ot Dex formé.
Charroi, 71
- 9) **Cui qu'**an doie venir enui,
Ja cist espreviers vostres n'iert.
Erec, 820

²² Pour des exemples avec la série française en *(le)quel*, voir Soutet (1992a :157-158).

- un adverbe indéfini tel que *ou*, *combien* ou *coment*

10) Larges almosnes par Alsis la citet
Donat as povres **o qu'**il les pout trover

Alexis, 93

11) Mes **comant que** li plez soit pris,
Cligés en ot et los et pris.²³

Cligés, 4139

Dans le cas particulier qui nous occupe, il faut noter que l'ancien français connaît une concurrence entre la séquence *que* + proposition relative et *quoi* + proposition relative, qui conduit P. Ménard à affirmer que « groupes en *que* et *quoi que* sont interchangeables dans les manuscrits »²⁴. On peut l'illustrer par les deux exemples suivants, qui relèvent de deux textes du XII^e siècle :

12) Lo païs troven molt salvage ;
Ne voient borde ne meison
Ne borc ne vile, se bois non;
Mes **que que** soit, forment lor plaist.

Eneas, 280

13) Mais a li l'estuet assambler
Et sa compaignie tenir,
Coi que il voelle devenir.

Guil. Angl., 258

Il faut s'empreser toutefois de noter que, si la séquence *que que*, majoritaire des origines au tournant des XIII^e / XIV^e siècles, devient très rare ensuite, à l'inverse, la séquence *quoi que* se développe largement à partir du moyen français.

2.1.2. Quoi que *locution conjonctive*

Les deux séquences *que* + [proposition relative] et *quoi* + [proposition relative] vont déboucher sur des locutions conjonctives.

La locution *que que*, usuellement suivie de l'indicatif, est prioritairement de sens temporel (« alors que », « tandis que »), comme dans

14) **Que qu'**il chancele, Erec le cote
Et cil chiet sor le destre cote.

Erec, 979

²³ On aura remarqué que notre liste d'exemples de (5) à (11) fournit des constructions extensionnelles non scalaires. En ancien français, les constructions scalaires sont essentiellement de forme [adverbe de haut degré, notamment *tant*] + [syntagme verbal au subjonctif prenant notamment la forme d'un verbe et d'un adjectif]. Sur ce point, voir Soutet (1992a : 170-175).

²⁴ Ménard (1994 : 91).

même si le sens concessif s’observe dans quelques exemples, tantôt avec un verbe à l’indicatif, comme dans

- 15) **Que qu’**ele fet si biau semblant,
S’est ele ou cuer mout desconfite.
Dole, 4036

tantôt avec un verbe au subjonctif, comme dans

- 16) Demande li se ele amot ;
Cele li dit qu’onques ne sot
Que est amors ne qu’il set faire.
La roïne ne l’an croit guere
Que qu’ele li die qu’ele n’aint.
Eneas, 8459

La locution *quoi que* – attestée au XIII^e siècle si on tient compte d’un emploi comme

- 17) **Quoi que** le feste estoit plus plaine, et Aucassin fu apoiés a une puie tos dolans et tos souples.
Aucassin, XX, 12

où, suivie de l’indicatif, elle possède un sens temporel- connaît ses emplois concessifs à partir du moyen français. Constamment attestée, elle n’en demeure pas moins de fréquence modeste, au moins jusqu’au XVI^e siècle, période pendant laquelle elle est fortement concurrencée par *ja soit que* et *combien que*²⁵.

2.1.3. La bascule sémantique de la construction relative à la construction conjonctive

2.1.3.1. le cas de *quoi que*

L’évolution conduisant de la construction relative à la construction conjonctive semble relativement aisée à décrire.

Au départ, la construction relative s’observe dans des suites telles que le syntagme verbal de la relative associe un noyau verbal et un attribut (comme en (13)) ou un objet direct comme dans

- 18) **Quoy que** les payens ayent creü...
Ovide en prose, I, IV

²⁵ Voir *infra*. Pour une évaluation des fréquences comparées des locutions concessives servant à l’expression du rapport concessif simple, voir Soutet (1992a : 209-213).

Ces constructions restent très bien attestées, tout comme, du reste, celle qui fait apparaître dans la relative un verbe porteur d'un complément d'objet interne, notamment de prix. Ainsi dans

19) **quoi qu'**il en coûte...

Ce type d'emploi est très fréquent d'abord avec le groupe *que que*, puis avec le groupe *quoi que*. Il présente la caractéristique de faire porter l'indéfinition non plus sur un élément qui soit externe (attribut ou objet direct) au verbe mais sur un élément qui lui est interne, tout en en restant distinct – ce qui préserve l'idée d'indéfinition, comme le montre bien la paraphrase (lourde, nous l'admettons, mais acceptable) de (19) en

19') à **quelque** degré **que** cela coûte

Qu'on prenne maintenant un verbe intransitif, inaccessible à toute complémentation, fût-elle du type de celle d'un objet interne, alors l'indéfinition n'a plus d'autre point d'application que ce verbe lui-même. Ainsi

20) **quoiqu'**il dorme, ...

Bien entendu, dès lors que ce processus a abouti, la langue se trouve enrichie de ce que nous nommons une conjonction ou locution conjonctive de concession, libérée de sa valeur étymologique d'indéfinition et évidemment disponible pour introduire une proposition dont le verbe n'est pas nécessairement intransitif :

1') **quoiqu'**il soit malade, Pierre travaille beaucoup

2.1.3.2.. *le cas de que que*

Dans la perspective de cette contribution, la question qui se pose à ce stade de notre analyse est celle-ci : pourquoi du groupe *quoi + [proposition relative]* est-il sortie une locution conjonctive concessive appelée à s'installer dans la langue tandis que de la suite *que + [proposition relative]* n'est sortie qu'une locution conjonctive essentiellement temporelle – les attestations de la valeur concessive étant restreint en ancien français²⁶ –, de surcroît, sans avenir ? La raison de cette orientation sémantique temporelle doublée d'une marginalisation historique rapide nous semble être devoir être cherchée dans le morphème antécédent *que*. S'il est indiscutable que le groupe *que que* et *quoi que* sont de même contenu sémantique dans les constructions [antécédent indéfini *que/quoi*] + [proposition relative], ou, pour mieux dire, aboutissent à des effets de sens à ce point identiques qu'il est possible d'y voir un cas de synonymie discursive parfait, leur destin différent suggère très fortement que l'engagement indéfini de *que* et celui de *quoi* ne sont pas de même force, l'engagement du second plus décisif ayant permis à la locution conjonctive *quoique* d'incorporer le trait de négation/réfutation (par référence à Ū), dont nous avons vu qu'il était décisif dans la constitution du signifié global de

²⁶ Sur *que que*, locution conjonctive, voir Soutet (1992a : 179-183).

concession. Ce qui est donc ici très précisément en cause n'est autre que la différence sémantique en langue de *que* et de *quoi* et de ses effets en ancien et moyen français. Nous renvoyons pour l'examen de cette différence à Soutet (1992a : 183-187), complétée par Soutet (2005).

2.2. Combien que *et bien* que : une filiation problématique

2.2.1. Les données empiriques

La combinaison *combien* + [proposition relative] entre –nous l'avions vu– dans un cadre combinatoire plus large de forme [adverbe indéfini] + [proposition relative]. Cette combinaison est bien représentée en ancien français et au-delà à travers des occurrences où le degré impliqué par *combien* est de nature quantitative

- 21) **Combien qu'**i ait d'avoir mis,
Mout en a conquis hanz amis
Et de son regne et de l'autrui.
Dole, 2945
- 22) Si vueil faire, **combien qu'**il couste
Joye et feste a tous mes amis
Est. Gris. 618

ou de nature qualitative

- 23) Sapience, **combien que** elle se excuse humblement [...] parla en ceste manière.
Gerson, *Sermons*, V, 148

2.2.2. La bascule sémantique de la construction relative à la construction conjonctive

Impliquant un degré (dans la quantitatif ou le qualitatif), l'emploi de *combien* dans le groupe *combien* + [proposition relative] est, au moins au départ, étroitement lié à l'emploi, dans la relative, de syntagmes verbaux signifiant, par le biais externe d'un objet direct, d'un attribut ou d'un adverbe, ou par le biais interne de leur contenu propre, l'idée de degré. Les exemples (21) à (23) en témoignent et nous n'avons là rien d'autre que l'application du mécanisme scalaire inhérent à *combien*.

Cette propriété scalaire rend aussi plus malaisée, à la différence de ce qui se passe pour la construction en *quoi que* (non scalaire)/*quoique*, la perception du passage de l'emploi relatif à l'emploi concessif avec abandon de la valeur scalaire. L'intransitivité du verbe n'est pas ici un critère pertinent, comme le montre, par exemple,

- 24) **Combien que** meffait aie,
Pardon demant devotement.
Passion N.S., 222

qui admet deux interprétations : (a) « A quelque degré (ou de quelque manière) que j'aie mal agi, ... » ; (b) « Bien que j'aie mal agi, ... ».

Il semble toutefois que la valeur scalaire (qui conduit donc à la lecture de la subordonnée comme relative) soit exclue dans les deux cas suivants :

- le syntagme verbal noyau de la proposition introduite par *combien que* comporte une négation

25) **Combien que** je ne sui pas le plus escientiens a parler...
Maniere de langage, III, 88

- le syntagme verbal noyau de la proposition introduite par *combien que* comporte un constituant à signifié non graduable :

26) [...] trois cordeliers, lesquelz coucherent avec leurs femmes, **combien qu'**elles *cuidoient estre avec leur marys*
CNN, 226

2.2.3. De combien que à bien que

Dans toutes les contributions relatives à l'histoire de l'expression de la concession en français, la question de l'origine de *bien que* est posée, sans qu'il y soit apportée une réponse qu'on pourrait tenir pour définitive. Nous reprendrons ici, en le modifiant partiellement, ce que nous disions dans Soutet (1992) en distinguant et en même temps en reliant deux approches selon nous distinctes mais complémentaires en matière d'étymologie des mots grammaticaux :

- une approche strictement historico-sémiologique, qui consiste à rattacher un signe à un autre signe, par ailleurs antérieur. Dans le cas de *bien que*, on peut (a) soit sortir des synchronies françaises et le rattacher à un possible **bene quod*, au même titre que le provençal *ben que*, l'italien *benche* ou le portugais *bem que* –avec l'inconvénient majeur de la non-attestation de la forme latine ; (b) soit rester dans le cadre des synchronies françaises et le rattacher à *bien soit que* -locution, il est vrai, de très faible fréquence en ancien français²⁷ ; (c) soit, enfin, se cantonner à une seule synchronie française –fût-elle un peu large (du moyen français au français préclassique) et le rattacher à *combien que*, ce qui est, on le rappelle, l'hypothèse de Le Bidois (1967 : II, 505) ainsi formulée :

Il semble plus naturel d'y voir l'abrègement de *combien que*, qui fut, durant tout le moyen âge, la ligature par excellence de la concession.

²⁷ Voir Soutet (1992 : 202).

Formulée comme telle, cette hypothèse peut sembler un peu facile ou gratuite. Assurément, l'aphérèse de *com* ne saurait aller de soi et requiert justification. C'est ici précisément que doit intervenir, selon nous,

- une approche plus largement sémantique, qui nous ramène à la « scalarité » de *combien*, dont nous venons de voir qu'elle était un obstacle au passage de *combien que* introducteur d'une concessive de type [antécédent indéfini] + [proposition relative] à *combien que*, introducteur d'une concessive simple de type conjonctif. De fait dans *combien*, c'est l'élément *com* qui porte l'expression du (haut) degré –à l'instar de ce qui se passe dans les emplois intensifs/exclamatifs de *comme*. Sa disparition élimine donc, de fait, l'élément qui, dans *combien que*, concourait à l'expression du signifié de scalarité, ce qui autorise le passage à un *bien que*, introducteur d'une concessive conjonctive simple. Disparition qui promet un signe, *bien*, par ailleurs évidemment existant et qui, hors toute structure de subordination, a déclaré précocement son aptitude à l'expression d'une assertion problématique, s'exerçant volontiers en attente de réfutation²⁸.

2.3. Ja soit (ce) que : un héritage présumé

2.3.1. Ja et l'expression de la concession : de la parataxe à l'hypotaxe

L'ancien français, on le sait, a largement utilisé les constructions en *ja* pour l'expression du rapport concessif, dans le cadre de ce que nous nommons la concession simple, c'est-à-dire non extensionnelle. Dès les plus anciens textes, on rencontre des systèmes concessifs à parataxe dont la subordonnée concessive s'articule autour de *ja* suivi d'un verbe au subjonctif :

- 27) Nes peüst faire hom mortaus,
Ne il puis teles ne feïst,
Ja tant bien s'en entremeïst.
Eneas, 4412

Si ces emplois paratactiques sont encore observables au 15^{ème} siècle, on sait aussi que, très tôt, un processus de figement locutionnel va s'engager à la faveur de la combinaison particulière (mais qui, en son origine, n'est qu'un cas particulier de la combinaison *ja* + subjonctif), de *ja* + forme du subjonctif présent (ou, beaucoup plus rarement, du subjonctif imparfait) du verbe *estre*, incident à 3^{ème} personne neutre de forme *ce* (ou, beaucoup plus rarement, *il*) :

- 28) Mais **ja seit iceo que** jeo irai el val de umbre de mort, ne crendrai mal...
Psaumes, 22, 4

²⁸ Sur *bien* en contexte concessif en ancien français, voir Soutet (1992 : 53-55), Soutet (à paraître) et Ponchon (2005)

- 29) L'une des parties soubstenoit que la langue françoise estoit assez gente propice, souffisante assez et du tout elegante pour exprimer en bonne foy et mettre en effect tout ce que le langage toscan ou florentin, **ja soit ce qu'il** soit le plus flourissant d'Ytalie, sçauroit dicter ou excogiter...

Concorde, 4, 22

L'exemple (29), pris d'un texte du 16^{ème} siècle ne doit pas faire illusion. En fait, dès le 13^{ème} siècle, la soudure conjonctive devient effective et *ja soit que* supplante de plus en plus nettement *ja soit ce que*.

- 30) Grant difference avoit entre l'un et l'autre, **ja soit que** un non eüssent.

Egypt. (O), I, 5

Les manuscrits, parfois, effacent l'écart entre *ja* et *soit*, signifiant par là que la soudure syntaxique est devenue suffisamment forte pour qu'on puisse renoncer au blanc graphique. On ira encore plus loin quand certains textes (au 16^{ème} siècle, en particulier) graphieront la sifflante ç et non plus s, matérialisant par la rupture avec l'étymologie verbale de la locution. Il est vrai que ce moment de rupture correspond aussi à la marginalisation de la locution *jasoit que/jaçoit que*, qui, très vite ensuite, disparaît.

2.3.2. *Le signifié de ja et l'idée d'extensionnalité*

Que les constructions paratactiques en *ja* de sens concessif et les constructions hypotaxiques en *ja soit (ce) que* entrent dans la catégorie des concessives simples ne paraît pas douteux. L'examen du morphème *ja* invite toutefois à supposer que, par son origine, il était porteur d'un trait d'extensionnalité, dont il s'est progressivement délesté, à l'exemple de *quoi* dans le passage de *quoi que* à *quoique*.

Il est commode de partir de la proposition définitoire que fournit R. Martin dans Martin (1971 : 414) à propos de *ja* :

[...] tous les emplois de *ja* s'expliquent par la vision de précocité qui est sienne et qui rejette le fait dans un passé lointain (*ja* = « jadis »), le prévoit pour un avenir proche (*ja* = « bientôt ») ou, encore, pour peu que s'y mêle la référence à ce qui aurait pu ou aurait dû être, déclare qu'il est réel précocement (*ja* = « déjà »). Cette hypothèse sur le contenu de *ja* est confirmée par le fait qu'il ne peut se combiner à *ne* (pour livrer le sens de « ne...jamais ») qu'avec les temps de l'avenir. L'idée de proximité chronologique exprimée par l'adverbe *ja* en alliance avec les temps de l'avenir, inversée par la négation *ne*, est interprétée comme le rejet du procès dans un avenir si éloigné qu'il n'a plus aucune chance de se réaliser [...] En revanche, on ne le rencontre pas, ou guère, dans le rôle dévolu à *ne...onques*, car l'idée d'un passé éloigné serait logiquement inversé en celle de passé proche et ne conduirait pas à l'idée de « ne...jamais ».

Cette description n'a évidemment de valeur que dans le cadre d'énoncés à l'indicatif. Qu'en advient-il dans le cadre d'énoncés au subjonctif, comme cela est systématiquement le cas pour que se dégage la contribution de *ja* à l'expression du rapport concessif ? Si *ja* ne peut être dans un tel cas marqueur de précocité temporelle, en revanche, en association avec le subjonctif, incapable, par nature, d'opérer une différenciation des époques, il devient le signe d'une autre précocité, celle de la représentation indivise du temps pensée comme l'avant logique de sa division (en passé/présent/avenir). Autant dire qu'à l'instar du mode avec lequel il a partie liée pour l'expression de la concession, *ja* embrasse la totalité du temps. Selon nous, c'est là que se situe l'origine extensionnelle présumée des tours concessifs en *ja* + subjonctif en général et de la locution *ja soit (ce) que* en particulier. On est donc fondé à supposer une glose originelle possible de *ja soit (ce) que* p du type « que p soit en quelque moment du temps (qu'on voudra) ».

Comme nous l'avons dit, la traduction du *ja soit (ce) que* de l'ancien et du moyen français par « bien que » ne paraît pas douteuse et l'on peut donc en déduire que, sémantiquement, cette locution avait abandonné en surface tout trait d'extensionnalité. Reste que *ja* demeurant dans sa morphologie, le trait sémantique d'extensionnalité demeurait, du coup, latent. C'est à nos yeux ce qui explique que la locution, pourtant très vivante pendant plusieurs siècles, n'ait pas survécu, « victime », si l'on peut dire, d'une inadéquation entre sa sémiologie, qui faisait d'elle -à cause de *ja*- un morphème destiné à l'expression du rapport concessif extensionnel, et son sens effectif, celui d'un signe exprimant le rapport concessif simple.

Conclusion

Si l'on fait un bilan rapide de ce qui précède, nous sommes conduit à la conclusion que la force des concessives simples repose vraisemblablement sur l'héritage d'un mécanisme extensionnel, celles-là se bornant à ne conserver de l'idée d'indéfinition (*quoi*), de l'idée de haut degré (*combien/bien*) ou de l'idée d'indistinction temporelle (*ja*), contenues dans celles-ci, que la capacité à renvoyer à un anti-univers (\bar{U}), où se construit la généralité d'une relation implicative – relation implicative que précisément rejette l'énoncé concessif au titre de ce qu'il pose ou présuppose dans l'univers (U). Ce qui fut sémiologiquement difficile –et qui explique pourquoi les locutions conjonctives se sont si tardivement fixées en français, comparées aux conjonctions et locutions des autres domaines sémantico-logiques-, ce fut de « mettre au point » des morphèmes qui renvoyaient à cette généralité à la fois refusée dans U et contenue dans (\bar{U}), sans garder comme traits saillants les traits d'indéfinition, de haut degré ou d'indistinction temporelle –auquel cas on ne sortait pas de l'expression de la concession extensionnelle. Grâce au spectre sémantique qui lui est propre²⁹, l'opération fut possible pour *quoi* sans modification sémiologique autre que la soudure graphique de *quoi* et de *que* ; elle le fut pour *combien* grâce, à la fois, à l'aphérèse de

²⁹ Voir *supra*.

combien (qui permettait d'éliminer le constituant *com*, trop strictement porteur d'extensionnalité) et à l'existence préalable de *bien*, déjà utilisé dans l'expression paratactique du rapport concessif ; elle ne le fut pas pour *ja*, sans doute trop marqué par sa valeur originelle d'indistinction temporelle³⁰.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références littéraires

Alexis : *La Vie de Saint Alexis*, éd. C. Storey, Genève-Paris, Droz-Minard

Aucassin : *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques, Paris, Champion

Charroi : *Le Charroi de Nîmes*, éd. D. Mac Millan, Paris, Klincksieck

Cligès : Chrestien de Troyes, *Cligès*, éd. A. Micha, Paris, Champion

CNN : *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. F.P. Sweetstser, Genève, Droz

Concorde : Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages*, éd. J. Frappier, Paris, Droz

Egypte (O) : *La Vie de Sainte Marie l'Egyptienne*, éd. P. Dembowski, Genève, Droz

³⁰ Il est intéressant d'examiner qu'à l'inverse, l'expression de la concession restrictive n'a pas rencontré de semblable difficulté et se construit même sur la base d'un adverbe de temps, *encore*. Pour le comprendre, il nous faut revenir à un exemple comme

(4) Pierre travaille beaucoup (*p*), *encore* qu'il soit malade (*q*)

et au schéma logique qui le sous-tend et au commentaire que nous en donnions plus haut :

- en t_0 , *p*
- en t_{0+k} , *q* et la remise en cause possible (ou partielle) de *p*, ce qui revient à suggérer la possibilité de ($Q \Rightarrow P$)

en ne négligeant pas ce fait essentiel, à savoir que t_0 et t_{0+k} appartiennent à U.

Si ce type de tournure concessive est dite restrictive, c'est parce qu'à défaut d'asserter *p* en t_{0+k} (après avoir asserté *p* en t_0), on en suggère la possibilité (plus ou moins forte) par le fait même d'énoncer *q*, ce qui revient à reconnaître que, dans le cas d'espèce, la règle générale ($Q \Rightarrow \hat{P}$) peut s'appliquer. Cela revient à dire que dans les concessives restrictives, ($Q \Rightarrow \hat{P}$), à défaut d'être dans U, l'univers de ce qui est donné comme vrai, peut être dans U puisque l'assertion de *q* en t_{0+k} suggère \hat{p} . A la différence des concessives simples et des concessives extensionnelles, pour lesquelles il est crucial de renvoyer dans \hat{U} à ($Q \Rightarrow \hat{P}$), dans les concessives restrictives, ce qui prévaut, c'est la succession des instants énonciatifs, qui rend possible d'asserter *p* en t_0 et de suggérer \hat{p} en t_{0+k} . C'est cette succession que traduit *encore* en « disant » que l'assertion de *p* n'empêche pas que soit encore possible l'assertion de *p*.

- Dole* : Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. F. Lecoy, Paris, Champion
- Eneas* : *Eneas*, éd. J.-J. Salverda de Grave, Paris, Champion
- Erec* : Chrestien de Troyes, *Erec et Enide*, éd. M. Roques, Paris, Champion
- Est. Gris.*, *L'Estoire de Griseldis en rimes et par personnages*, éd. M. Roques, Genève-Paris, Droz-Minard
- Gers. *Sermons*, Jean Gerson, *Six sermons inédits*, éd. L. Mourin, Paris, 1946
- Guil. Angl.* : Chrestien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre*, éd. M. Wilmotte, Paris, Champion
- Ipod* : Hue de Rotelande, *Ipomedon*, éd. A.-J. Holden, Paris, Klincksieck
- Manière de Langage* : *La manière de langage qui enseigne à bien parler et à écrire le français. Modèles de conversation composés en Angleterre à la fin du XIV^e siècle*, éd. J. Gessler, Paris, Droz
- Ovide en pr.* : *Ovide moralisé en prose*, éd. C. de Boer, Amsterdam, North Holland Publishing Company
- Pass. N.S.* : *La Passion de Nostre Seigneur*, éd. J. Gallagher, Chapel Hill, Univ. Of North Carolina
- Psaumes* : *Le livre des Psaumes*, éd. F. Michel, Paris, Impr. Nationale
- Queste*. *La Queste del Saint Graal*, éd. A. Pauphilet, Paris, Champion

Références linguistiques

- DARDEL, (de) R., 1983, *Esquisse structurale des subordonnants conjonctionnels en roman commun*, Genève, Droz.
- HERMAN, J., 1963, *La formation du système roman des conjonctions de subordination*, Berlin, Akad. Verlag.
- LE BIDOIS, G. et R., 1967, *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard.
- LERCH, E., 1925-1934, *Historische französische Syntax*, Leipzig, Reisland, 3 vol.
- MARTIN, R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- MARTIN, R., 1983, « Remarques sur la logique de la relation concessive », *L'expression de la concession. Actes du colloque tenu les 3 et 4 décembre 1982 par le département de linguistique de l'Université de Paris-Sorbonne*, Paris, Linguistica Palatina, Colloquia.
- MÉNARD, P., 1994, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière.
- MITSCHINSKY, M., 1917, *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten. Nebst einem Anhang das Provenzalische betreffend*, Halle, Niemeyer.

- MOREL, M.-A., 1980, *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, Thèse d'Etat, Université de Paris III.
- PONCHON, T., 2005, « L'adverbe *bien* en français médiéval : des signifiés d'effet au signifié de puissance », *Actes du colloque sur la polysémie* (Paris-Sorbonne, 2000), Paris, PUPS, p. 245-266.
- SOUTET, O., 1990, *La concession en français des origines au XVI^{ème} siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels.*, Genève, Droz.
- SOUTET, O., 1992a, *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^{ème} siècle*, Genève, Droz.
- SOUTET, O., 1992b, *Etudes d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF.
- SOUTET, O., 2005, « Structure bitensive de l'idéogénèse de *que* : soubassements théoriques et implications sémantico-syntaxiques », *Cahiers de linguistique analogique*, pp. 275-294.
- SOUTET O., 2009, « Quand *si bien que* perce sous *si que*. Quelques hypothèses sur les raisons sémantiques profondes d'un aménagement morphologique amorcé dans le français du 16^{ème} siècle », *La langue de Rabelais. La langue de Montaigne. Actes du colloque de Rome de septembre 2003*, pp. 257-274.